

MAUGES COMMUNAUTÉ
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 17 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin à 18h30, les conseillers de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » légalement convoqués, se sont réunis au siège de Mauges Communauté, salles Loire et Moine, Commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges, sous la présidence de Monsieur Hervé MARTIN, Président.

Étaient présents :

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES : Régis LEBRUN – Erlé COUVRAND - Christian DAVY – Martine GALLARD – Brigitte JAROUSSEAU - Elsa JOSSE – Jean-Michel MARY - Thierry MERCERON.

CHEMILLÉ-EN-ANJOU : Hervé MARTIN - Sophie BIDE-ENON - Anne-Rachel BODEREAU – Pascal CASSIN – Nadège DAVID - Salète DILLIEUX - Luc PELÉ - Yann SEMLER-COLLERY.

MAUGES-SUR-LOIRE : Gilles PITON – Sandra BELLANGER - Anne-Françoise CADIOT-OGER - Jacques de MAISONNEUVE - Nadège MOREAU.

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE : Thierry ALBERT – Dominique AUDOIN - Michel BRUNEAU – Lydia CHOQUET - Laurent HAY - Catherine LEFEUVRE - Sophie SOURICE.

ORÉE-D'ANJOU : Isabelle BILLET – Claude GUIMAS – Céline PIGRÉE - Lydie PINEAU - Guillaume SALLÉ.

SÈVREMOINE : Richard CESBRON - Aglaé de BEAUREGARD - Céline BONNIN - Sébastien DESSEIN - Alexandre de FRAISSINETTE - Geneviève GAILLARD - Gautier GIRARD - Marie-Annick RENOUL – Isabelle SUTEAU.

Nombre de présents : 42

Pouvoirs : Monsieur Yannick BENOIST donne pouvoir à Monsieur Pascal CASSIN – Monsieur Vincent BLANCHARD donne pouvoir à Monsieur Sébastien DESSEIN – Madame Gaëtane GABORY donne pouvoir à Monsieur Jacques de MAISONNEUVE – Monsieur Teddy TRAMIER donne pouvoir à Madame Lydie PINEAU.

Nombre de pouvoirs : 4

Étaient excusés : Yannick BENOIST - Vincent BLANCHARD - Sonia FAUCHEUX - Gaëtane GABORY - Philippe GILIS - Bruno HOUET - Teddy TRAMIER.

Nombre d'excusés : 7

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume SALLÉ.

Délibération N°C2026-06-17-08

Budgets supplémentaires 2026.

EXPOSÉ :

Monsieur le Président expose :

Les budgets supplémentaires proposés, permettent, après le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs, la reprise des résultats 2025, et l'inscription des crédits en restes à réaliser.

Les modifications apportées par ailleurs, restent en accord avec les orientations débattues lors de la séance de Conseil communautaire du 21 janvier 2026.

En particulier :

- Est ajusté au budget principal, le montant des recettes fiscales et des dotations, suite à leur notification par l'État ;
- Sont provisionnés les crédits complémentaires ayant fait l'objet d'arbitrage lors du vote des budgets primitifs :

Dix (10) budgets supplémentaires sont soumis à l'examen :

- Le budget principal n°450 ;
- Le budget annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ;
- Le budget annexe n°452 « Zones d'activités économiques » ;
- Le budget annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » ;
- Le budget annexe n°454 « Mobilité » ;
- Le budget annexe n°455 « Scènes de Pays » ;
- Le budget annexe n°456 « Eau » ;
- Le budget annexe n°457 « Assainissement collectif » ;
- Le budget annexe n°458 « Assainissement non collectif » ;
- Le budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales ».

Budget principal :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 262 464,26 €

Excédent de fonctionnement : 39 483 852,87 €

Restes à réaliser :

En dépenses de fonctionnement (PLH et appels à projet) : 2 994 811.80 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Augmentation des recettes fiscales et compensations suite à notification : 254 356.00 €

	BP 2026	BS 2026	TOTAL 2026
73111 CFE + TA FNB	7 772 780 €	133 523 €	7 906 303 €
7352 Compensation CVAE et infrastructure transport	6 960 197 €	- 100 833 €	6 859 364 €
73113 Tascom	1 315 000 €	- 39 422 €	1 275 578 €
73114 IFER	1 538 000 €	5 005 €	1 543 005 €
748311 Compensation au titre de la CET (CFE)	3 084 184 €	336 853 €	3 421 037 €
748312 DCRTP	80 770 €	- 80 770 €	- €
TOTAL	20 750 931 €	254 356 €	21 005 287 €

Augmentation de la DGF suite à notification :296 614.00 €

	BP 2026	BS 2026	TOTAL 2026
741124 Dotation d'intercommunalité	3 108 206 €	242 114 €	3 350 320 €
741126 Dotation de compensation	3 529 000 €	54 500 €	3 583 500 €
TOTAL	6 637 206 €	296 614 €	6 933 820 €

11 543 756,92 € de participations supplémentaires aux budgets annexes ont été provisionnées :

Budget n° 452 « Zones d'activités économiques » :

Prise en charge du déficit 2025 des opérations de stock :7 289 665.74 €

Entretien et réfection des zones :2 104 630.00 €

Budget n°453 « Bâtiments d'activités économiques » :

Prise en charge du déficit 2025 de la section de fonctionnement :16 355.57 €

Autofinancement des opérations d'investissement :313 821.75 €

Crédits complémentaires :23 480.00 €

Budget n°454 « Mobilité » :

Autofinancement des opérations d'investissement :1 602 871,73 €

Crédits complémentaires :153 000.00 €

Budget n°459 « GEMAPI et eau pluviale » - Analytique eaux pluviales :

Prise en charge du déficit 2025 de la section de fonctionnement :39 932.13 €

En Investissement :

Le recours à l'emprunt est supprimé au profit de l'autofinancement :- 5 627 604.00 €

Équilibre du budget :

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un autofinancement de 5 727 604.00 €

Considérant le suréquilibre de la section de fonctionnement, 19 201 697.15 €, des crédits supplémentaires sont provisionnés en dépenses de fonctionnement pour 1 150 000.00 € :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :200 000.00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel :200 000.00 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits :100 000.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante450 000.00 €

Chapitre 67 – Charges spécifiques100 000.00 €

Chapitre 68 – Provisions :100 000.00 €

Par ailleurs,

Le suréquilibre restant, 18 051 697.15 € est inscrit en autofinancement et les crédits correspondant provisionnés en dépenses d'investissement.

SYNTHÈSE :

BUDGET PRINCIPAL					
Fonctionnement			Investissement		
D	Restes à réaliser (PLH et AP)	2 994 812 €	D	Restes à réaliser	290 851 €
	Participations complémentaires aux budgets annexes	11 543 757 €			
	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	5 727 604 €			
	Crédits complémentaires arbitrés lors du Budget Primitif	507 000 €		TAGV - Chemillé	100 000 €
	Autres crédits complémentaires	59 953 €			
	Crédit pour marge	1 150 000 €			
R	Excédent de fonctionnement	39 483 853 €	R	Excédent d'investissement	262 464 €
				Excédent de fonct. affecté en invest.	28 387 €
	Recettes fiscales, compensations et Dotation Globale de Fonctionnement	550 970 €		Suppression du recours à l'emprunt	- 5 627 604 €
				Total autofinancement	23 779 301 €
Total dépenses		21 983 126 €	Total dépenses		18 442 548 €
Total recettes		40 034 823 €	Total recettes		18 442 548 €
Excédent		18 051 697 €	Excédent		18 051 697 €
D	Excédent inscrit en autofinancement d'investissements	18 051 697 €	D	Provision pour investissements	18 051 697 €

Accusé de réception en préfecture
049-20060010-20260614-2026-06-17-08-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

BUDGET PRINCIPAL	
L'excédent cumulé de fonctionnement :	39 483 853 €
Comprend le solde des enveloppes affectées PLH et Appels à projets	2 994 812 €
Couvre le déficit de stock du budget « zones d'activités économiques »	7 289 666 €
Couvre le déficit d'exploitation du budget « bâtiments d'activités économiques »	16 356 €
Couvre le déficit d'exploitation de la gestion des eaux pluviales	39 932 €
Permet des provisions pour marge au budget principal	1 150 000 €
Il permet :	
D'autofinancer les projets d'investissement (suppression du recours à l'emprunt) :	
Budget principal	5 727 604 €
Zones d'activités économiques (réfection des zones)	2 004 630 €
Bâtiments d'activités économiques	313 822 €
Mobilité	1 602 872 €
Le provisionnement de crédits complémentaires :	
Budget principal	566 953 €
Bâtiments d'activités économiques	23 480 €
Zones d'activités économiques (entretien des zones)	100 000 €
Mobilité	153 000 €
Autres inscriptions au budget supplémentaire principal :	
Recettes supplémentaires (fiscalité, compensation et dotation)	550 970 €
SURÉQUILIBRE	18 051 697 €

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 2 172 599,92 €
Excédent d'exploitation : 4 125 709,47 €

Restes à réaliser :

En dépenses de fonctionnement (appels à projet) : 76 719,00 €
En dépenses d'investissement : 927 896,35 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

La reprise des résultats permet de supprimer la recette complémentaire inscrite au budget primitif pour l'équilibre de la section.

Diminution des recettes de prestations de services : - 1 133 923,00 €

Il est par ailleurs procédé à différents ajustements de crédits, en diminution ou modification de chapitre budgétaire.

300 000,00 € complémentaire sont affectés au traitement des refus de tri.

En Investissement :

Suite à la reprise des résultats, le recours à l'emprunt est diminué et porté à 591 660,43 €.

Diminution du recours à l'emprunt : -1 244 703,57 €

Équilibre du budget :

Pour l'équilibre de la section d'exploitation, il est procédé à un autofinancement prévisionnel des investissements.

Autofinancement prévisionnel : 2 945 829,47 €

L'autofinancement prévisionnel dégagé par l'excédent d'exploitation, génère un suréquilibre de la section d'investissement compensé par des crédits supplémentaires inscrits en immobilisation en cours, pour les futurs travaux sur les déchèteries.

Provision aux immobilisations en cours – aménagement de terrains : 649 200,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-200060040-20260827-2026-05-17-08-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

SYNTHÈSE :

BUDGET GESTION DES DECHETS					
Exploitation			Investissement		
D	Charges à caractère général	- 52 000 €	D	Restes à réaliser	927 896 €
	Autres charges de gestion courante	1 018 219 €		Immobilisations corporelles	- 140 000 €
	Charges financières	500 €		Immobilisations incorporelles	140 000 €
	Charges exceptionnelles	- 616 500 €		Excédent d'investissement	2 172 600 €
R	Excédent d'exploitation	4 125 709 €	R	Autofinancement	2 945 829 €
	Vente de produits	671 330 €			
	Subventions d'exploitation	- 367 068 €			
	Suppression de la recette supplémentaire d'équilibre inscrite au BP	- 1 133 923 €			
Total dépenses		350 219 €	Total dépenses		927 896 €
Total recettes		3 296 048 €	Total recettes		5 118 429 €
Excédent		2 945 829 €	Excédent		4 190 533 €
D	Autofinancement	2 945 829 €	D	Provision pour travaux	2 945 829 €
			R	Diminution du recours à l'emprunt	- 1 244 704 €

Budgets annexes « Zones d'activités économiques » :Résultats reportés :

Déficit d'investissement : 9 023 069,67 €
Extension des zones (opérations de stock) 8 792 243,18 €
Réfection des zones existantes : 230 826,49 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement (réfection des zones existantes) : 728 712,20 €

Affectation en investissement :

L'excédent de fonctionnement 2025, dû à la subvention du budget principal, est affecté en totalité à la section d'investissement. Concernant la réfection des zones existantes, le montant affecté couvre le déficit d'investissement ainsi que les travaux restant à réaliser.

Excédent de fonctionnement capitalisé : 959 538,69 €

Autres modifications notables :En Investissement :

Pour le financement des travaux de réfection des zones d'activités économiques :

Substitution du recours à l'emprunt par autofinancement : 2 004 630,00 €

A noter que lors de l'élaboration du budget primitif, un suréquilibre d'investissement de 1 502 577,44 €, dû aux ventes de terrains, a permis de réduire le recours à l'emprunt. Ce suréquilibre vient aujourd'hui diminuer le déficit des opérations d'extension des zones.

En fonctionnement :

Crédit complémentaires inscrits pour l'entretien des zones : 100 000,00 €

Équilibre du budget :

L'équilibre du budget est assuré par la participation du budget principal, 9 394 295,74 € :

Couverture du déficit des opérations de stock : 7 289 665,74 €

Réfection des zones existantes : 2 104 630,00 €

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Zones d'activités économiques » s'élève à 10 097 578,74 € :

Extension des zones : 7 664 665,74 €

Réfection des zones existantes : 2 432 913,00 €

Evolution du déficit des opérations de stock pour l'extension des zones :

	2023	2024	2025	Estimé fin 2026
Déficit inscrit au budget	8 664 108 €	9 623 194 €	8 792 243 €	7 664 666 €

SYNTHÈSE :

BUDGET ZONES			
CRÉATION ET EXTENSION DES ZONES (GESTION DES STOCKS)			
Fonctionnement		Investissement	
D	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	D	Déficit d'investissement
	7 289 666 €		8 792 243 €
R	<i>Pas d'inscription en recettes</i>	R	<i>Suréquilibre du BP issu des ventes et retour concessionnaire</i>
			1 502 577 €
Total dépenses		Total dépenses	
Total recettes		Total recettes	
Déficit - 7 289 666 €		Déficit - 7 289 666 €	
R	Subvention du budget principal	R	Autofinancement
	7 289 666 €		7 289 666 €

BUDGET ZONES			
GESTION ET ENTRETIEN DES ZONES			
Fonctionnement		Investissement	
D	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	D	Déficit d'investissement
	2 004 630 €		230 826 €
	Entretien et réparation voirie et réseaux		Restes à réaliser
	100 000 €		728 712 €
R	<i>Pas d'inscription en recettes</i>	R	<i>Reprise du suréquilibre issu des ventes et retour concessionnaire</i>
			- 1 502 577 €
			Excédent d'exploit. affecté en invest.
			959 539 €
			Suppression du recours à l'emprunt
			- 502 053 €
Total dépenses		Total dépenses	
Total recettes		Total recettes	
Déficit - 2 104 630 €		Déficit - 2 004 630 €	
R	Subvention du budget principal	R	Autofinancement
	2 104 630 €		2 004 630 €

Budget annexe « Bâtiments d'activités économiques » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement :331 420,75 €
Déficit de fonctionnement :16 355,57 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement :59 877,50 €
En recette d'investissement :400 000.00 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Inscription de crédits supplémentaires pour créances éteintes :23 480.00 €

En Investissement :

Suppression de recours à l'emprunt au profit de l'autofinancement :

Suppression du recours à l'emprunt :- 985 635.00 €

Équilibre du budget :

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par autofinancement :313 821,75 €

L'équilibre de fonctionnement est assuré par une participation complémentaire du budget principal de 353 657,32 €. Cette subvention se décompose ainsi :

- Prise en charge des crédits complémentaires pour créances éteintes :23 480.00 €
- Couverture du déficit de fonctionnement :16 355.57 €
- Autofinancement :313 821.75 €

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Bâtiments d'activités économiques » s'élève à 875 156,32 €.

SYNTHÈSE :

BUDGET BÂTIMENTS			
Fonctionnement		Investissement	
D	Déficit de fonctionnement	16 356 €	
	Créances éteintes	23 480 €	
	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	313 822 €	
D		Restes à réaliser	59 878 €
R	Pas d'inscription en recettes		
		Excédent d'investissement	331 421 €
		R Suppression du recours à l'emprunt	- 985 365 €
		Subventions en restes à réaliser	400 000 €
	Total dépenses	353 657 €	Total dépenses 59 878 €
	Total recettes	- €	Total recettes - 253 944 €
	Déficit -	353 657 €	Déficit - 313 822 €
R	Subvention du budget principal	353 657 €	R Autofinancement 313 822 €

Budget annexe « Mobilité » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 146 718,27 €

La subvention du budget principal, réalisée fin 2025, équilibre les dépenses et les recettes d'exploitation.

Il n'y a donc aucun résultat d'exploitation à reprendre au budget 2026.

Restes à réaliser :

Sans objet

Autres modifications notables :

En Investissement :

Suppression du recours à l'emprunt au profit de l'autofinancement :

Suppression du recours à l'emprunt : - 1 749 590,00 €

En fonctionnement :

Inscription de crédits complémentaires : 153 000.00 €

Équilibre du budget :

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par autofinancement : 1 602 871,73 €

Afin de permettre cet autofinancement et de financer les crédits complémentaires inscrits en fonctionnement, est provisionnée une participation complémentaire du budget principal de 1 755 871,73 €.

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « mobilité » s'élève à 5 193 985,73 €, ainsi répartie :

Transports scolaires : 2 945 955,00 €

Actions mobilités : 2 248 030,73 €

SYNTHÈSE :

BUDGET MOBILITÉ			
TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET ACTIONS MOBILITÉS			
Exploitation		Investissement	
D	Animation du plan vélo	35 000 €	
	TAD	50 000 €	
	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	1 570 282 €	
D		Pas d'inscription en dépenses	
R		Excédent d'investissement	146 718 €
		R Suppression du recours à l'emprunt	- 1 717 000 €
	Total dépenses	1 655 282 €	Total dépenses - €
	Total recettes	- €	Total recettes - 1 570 282 €
	Déficit -	1 655 282 €	Déficit - 1 570 282 €
R	Subvention du budget principal	1 655 282 €	R Autofinancement 1 570 282 €

Accusé de réception en préfecture
049-200060010-20260617-C2026-06-17-08-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

SYNTHÈSE :

BUDGET EAU POTABLE			
Exploitation		Investissement	
D	Pas d'inscription en dépenses		
		D	Restes à réaliser 1 959 602 €
R	Excédent d'exploitation 2 797 561 €		
			Excédent d'investissement 1 795 284 €
			Excédent d'exploit. affecté en invest. 164 318 €
			Amortissement (en marge) 500 000 €
			Autofinancement 2 297 561 €
	Total dépenses		Total dépenses
	Total recettes		Total recettes
	Excédent		Excédent
			1 959 602 €
			4 757 163 €
			2 797 561 €
D	Amortissement (en marge) 500 000 €		
		D	Provision pour travaux 2 797 561 €
	Autofinancement 2 297 561 €		

Budget annexe « Assainissement collectif » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 1 887 596,71 €

Excédent d'exploitation : 2 862 044,42 €

Affectation en investissement :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 219 203,47 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 5 972 358,91 €

En recettes d'investissement : 865 558,73 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Suite à la reprise des résultats, le produit de redevance assainissement inscrit pour l'équilibre du budget primitif, est supprimé.

Produits des services : - 739 270.00 €

Par ailleurs en recette de fonctionnement, est inscrit la récupération de TICPE : 202 732,00 €

Des dépenses complémentaires sont également inscrites :

En fonctionnement pour étude récupération TICPE : 40 000.00 €

En investissement pour travaux inscrit autorisation de programme : 444 400.00 €

Équilibre du budget :

Pour l'équilibre de la section d'exploitation, sont inscrits :

Un autofinancement prévisionnel des investissements : 2 285 506,42 €

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par une provision en immobilisation corporelles.

Provision en immobilisations corporelles : 1 841 106,42 €

SYNTHÈSE :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Exploitation		Investissement	
D	Sous-traitance générale 40 000 €	D	Restes à réaliser 5 972 359 €
			Immobilisations en cours 444 400 €
R	Excédent d'exploitation 2 862 044 €		
	Récupération TICFE (2024/2025) 202 732 €	R	Excédent d'investissement 1 887 597 €
	Suppression de la recette supplémentaire d'équilibre inscrite au BP - 739 270 €		Excédent d'exploit. affecté en invest. 3 219 203 €
			Subventions en restes à réaliser 865 559 €
			Autofinancement 2 285 506 €
	Total dépenses		Total dépenses
	Total recettes		Total recettes
	Excédent		Excédent
			6 416 759 €
			8 257 865 €
			1 841 106 €
D	Autofinancement 2 285 506 €	D	Provision pour travaux

Accusé de réception en préfecture
049-200060010-20260617-C2026-06-17-08-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Budget annexe « Assainissement non collectif » - SPANC :Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 9 874,63 €

Excédent d'exploitation : 104 420,22 €

Autres modifications notables :En fonctionnement :

Suite à la reprise des résultats, le produit des services inscrit pour l'équilibre du budget primitif, est supprimé.

Produits des services : - 64 989,00 €

En investissement :

Diminution du recours à l'emprunt : - 10 000.00 €

Équilibre du budget :

Pour l'équilibre de la section d'exploitation, sont inscrits :

Un autofinancement prévisionnel des investissements : 39 431,22 €

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par une provision en immobilisation corporelles.

Provision en immobilisations corporelles : 39 305,85 €

SYNTHÈSE :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF					
Exploitation			Investissement		
D	Pas d'inscription en dépenses		D	Pas d'inscription en dépenses	
	Excédent d'exploitation	104 420 €		Excédent d'investissement	9 875 €
R	Suppression de la recette supplémentaire d'équilibre du BP	- 64 989 €	R	Autofinancement	39 431 €
	Total dépenses	- €		Total dépenses	- €
	Total recettes	39 431 €		Total recettes	49 306 €
	Excédent	39 431 €		Excédent	49 306 €
D	Autofinancement	39 431 €	D	Provision outillage industriel	39 306 €
			R	Provision outillage industriel	- 10 000 €

Budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales » :Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 1 100 439,61 €

Déficit GEMAPI : - 545 087,97 €

Excédent Eaux pluviales : 1 645 527,58 €

Excédent d'exploitation : 1 921 311,90 €

Excédent GEMAPI : 1 961 244,03 €

Déficit Eaux pluviales : - 39 932,13 €

Affectation en investissement :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 039 371,90 €

GEMAPI : 584 979,10 €

Excédent Eaux pluviales : 2 454 392,80 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 4 139 811,51 €

GEMAPI : 39 891,13 €

Eaux pluviales : 4 099 920,38 €

Autres modifications notables :En fonctionnement :

Inscription de crédits en Atténuation de produits (dégrèvements de taxe GEMAPI) : . 150 000.00 €

Équilibre du budget :

Pour la GEMAPI :

Le suréquilibre de la section de fonctionnement est transféré en investissement :

Autofinancement : 1 811 244,03 €

Cet autofinancement permet, en investissement, la suppression de l'emprunt : - 715 524,00 €

Le suréquilibre restant en investissement est inscrit en provision pour travaux :

Provision aux immobilisations en cours, travaux en milieux aquatiques : 1 095 720,03 €

Pour l'eau pluviale :

Le déficit d'exploitation est pris en charge par une subvention du budget principal : 39 932,13 €

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Eaux pluviales » s'élève à 2 471 292,13 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé, 2 454 392,80 €, permet d'équilibrer la section d'investissement.

SYNTHÈSE :

BUDGET GEMAPI ET EAUX PLUVIALES			
GEMAPI			
Fonctionnement		Investissement	
D	Dégrèvement de taxe GEMAPI	150 000 €	
R	Excédent de fonctionnement	1 961 244 €	
Total dépenses		150 000 €	
Total recettes		1 961 244 €	
Excédent		1 811 244 €	
D	Autofinancement	1 811 244 €	
D	Restes à réaliser		39 891 €
D	Déficit d'investissement		545 088 €
R	Excédent d'exploit. affecté en invest.		584 979 €
R	Autofinancement		1 811 244 €
Total dépenses		584 979 €	
Total recettes		2 396 223 €	
Excédent		1 811 244 €	
R	Suppression du recours à l'emprunt	-	715 524 €
D	Provision pour travaux		1 095 720 €

BUDGET GEMAPI ET EAUX PLUVIALES			
EAUX PLUVIALES			
Fonctionnement		Investissement	
D	Déficit de fonctionnement		39 932 €
R	Pas d'inscription en recettes		
Total dépenses		39 932 €	
Total recettes		- €	
Déficit		-	39 932 €
R	Subvention du budget principal		39 932 €
D	Restes à réaliser		4 099 920 €
R	Excédent d'investissement		1 645 528 €
R	Excédent d'exploit. affecté en invest.		2 454 393 €
Total dépenses		4 099 920 €	
Total recettes		4 099 920 €	
Equilibre de la section		-	€

Le montant total des crédits, en dépenses et recettes, des budgets supplémentaires, principal et annexes, sont les suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des deux sections	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget principal 450	40 034 822,87 €	40 034 822,87 €	18 442 548,01 €	18 442 548,01 €	58 477 370,88 €	58 477 370,88 €
Budget annexe 451 « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	3 296 048,47 €	3 296 048,47 €	3 873 725,82 €	3 873 725,82 €	7 169 774,29 €	7 169 774,29 €
Budget annexe 452 « zones d'activités économiques »	9 394 295,74 €	9 394 295,74 €	9 751 781,87 €	9 751 781,87 €	19 146 077,61 €	19 146 077,61 €
Budget annexe 453 « bâtiments d'activités économiques »	353 657,32 €	353 657,32 €	59 877,50 €	59 877,50 €	413 534,82 €	413 534,82 €
Budget annexe 454 « mobilité »	1 755 871,73 €	1 755 871,73 €	0.00 €	0.00 €	1 755 871,73 €	1 755 871,73 €
Budget annexe 455 « Scènes de Pays »	0.00 €	0.00 €	86 983.04 €	86 983.04 €	86 983.04 €	86 983.04 €
Budget annexe 456 « Eau »	2 797 561,27 €	2 797 561,27 €	4 757 163,29 €	4 757 163,29 €	7 554 724,56 €	7 554 724,56 €
Budget annexe 457 « Assainissement collectif »	2 325 506,42 €	2 325 506,42 €	8 670 151,93 €	8 670 151,93 €	10 995 658,35 €	10 995 658,35 €
Budget annexe 458 « Assainissement non collectif »	39 431.22 €	39 431.22 €	39 305.85 €	39 305.85 €	78 737,07 €	78 737,07 €
Budget annexe 459 « GEMAPI et eaux pluviales »	1 961 244,03 €	1 961 244,03 €	5 235 531,54 €	5 235 531,54 €	7 196 775,57 €	7 196 775,57 €

Le Conseil communautaire :

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4 à L. 1612-7 et L. 2311-1 et suivants ;

Considérant le projet de budgets supplémentaires pour l'année 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 03 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE :

Article premier : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire principal 2026 n°450, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	40 034 822,87 €	18 442 548,01 €	58 477 370,88 €
Recettes	40 034 822,87 €	18 442 548,01 €	58 477 370,88 €

Article 2 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » 2026, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	3 296 048,47 €	3 873 725,82 €	7 169 774,29 €
Recettes	3 296 048,47 €	3 873 725,82 €	7 169 774,29 €

Accusé de réception en préfecture
049-200060010-20260617-C2026-06-17-08-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Article 3 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°452 « Zones d'activités économiques » 2026, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Zones d'activités économiques »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	9 394 295,74 €	9 751 781,87 €	19 146 077,61 €
Recettes	9 394 295,74 €	9 751 781,87 €	19 146 077,61 €

Article 4 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » 2026, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Bâtiments d'activités économiques »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	353 657,32 €	59 877,50 €	413 534,82 €
Recettes	353 657,32 €	59 877,50 €	413 534,82 €

Article 5 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°454 « Mobilité » 2026, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Mobilité »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	1 755 871,73 €	0.00 €	1 755 871,73 €
Recettes	1 755 871,73 €	0.00 €	1 755 871,73 €

Article 6 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°455 « Scènes de Pays » 2026, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Scènes de Pays »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	0.00 €	86 983.04 €	86 983.04 €
Recettes	0.00 €	86 983.04 €	86 983.04 €

Article 7 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°456 « Eau » 2026, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Eau »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	2 797 561,27 €	4 757 163,29 €	7 554 724,56 €
Recettes	2 797 561,27 €	4 757 163,29 €	7 554 724,56 €

Article 8 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°457 « Assainissement collectif » 2026, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Assainissement collectif »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	2 325 506,42 €	8 670 151,93 €	10 995 658,35 €
Recettes	2 325 506,42 €	8 670 151,93 €	10 995 658,35 €

Article 9 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°458 « Assainissement non collectif » 2026, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Assainissement non collectif »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	39 431.22 €	39 305.85 €	78 737,07 €
Recettes	39 431.22 €	39 305.85 €	78 737,07 €

Article 10 : D'approuver, à l'unanimité (deux (2) abstentions Madame Isabelle SUTEAU et Monsieur Alexandre de FRAISSINETTE), le budget supplémentaire annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales » 2026, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	1 961 244,03 €	5 235 531,54 €	7 196 775,57 €
Recettes	1 961 244,03 €	5 235 531,54 €	7 196 775,57 €

Le Président,
Hervé MARTIN

